

CONVENTION DE PARTENARIAT SAISON 2014/2015

ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS ET LES DIABLES ROUGES

ENTRE LES SOUSSIGNES**La Communauté de Communes du Briançonnais**

Les Cordeliers – 1 rue Aspirant Jan – 05100 Briançon

Représentée par Monsieur Alain Fardella, en sa qualité de Président, autorisé à signer la présente en vertu de la délibération n°2015-... du 2014 ;

Dénommée ci-après « la CBB »,

D'une part,

ET

La Société Anonyme (SA) Les Diables Rouges,

37 Rue Bermond Gonnet – 05100 Briançon

Représentée par Monsieur Luc Rougny, en sa qualité de Président en exercice,

Dénommée ci-après « la SA Les Diables Rouges»,

D'autre part.

**PREAMBULE :**

La CCB et le gestionnaire de l'équipe du Hockey Majeur, la SA Les Diables Rouges, développent depuis plusieurs années un partenariat, visant d'une part à permettre un accès privilégié aux jeunes suivis par l'équipe du Service Intercommunal de Prévention Spécialisé, et d'autre part à développer une politique de communication autour de l'image de la collectivité.

Pour la saison 2014-2015, la CCB entend poursuivre ce partenariat afin de continuer à marquer sa présence et son engagement en faveur du développement du territoire. Plus particulièrement, le hockey sur glace est fortement inscrit dans la vie du briançonnais. Avec l'acquisition d'un espace de communication, la CCB souhaite se faire connaître auprès des citoyens et être présente comme acteur majeur du territoire.

CES FAITS EXPOSES, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention vise à préciser les modalités de partenariat entre les deux parties.

ARTICLE 2. COUT DU PARTENARIAT

La CCB s'engage à payer le coût de l'espace de communication, à hauteur de 36 000 euros TTC.

ARTICLE 3. DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

La CCB s'engage à acquérir un espace de communication au sein de la patinoire de Briançon. Cet espace sera matérialisé par la pose d'une banderole de dimension approximative de 20 mètres sur un mètre, à installer sous le tableau d'affichage des scores des matchs. La SA Les Diables Rouges se chargera de la réalisation de la banderole sur la base d'un texte fourni par la CCB.

En contrepartie, la SA Les Diables Rouges s'engage à fournir à la CCB 50 invitations gratuites pour la saison 2014/2015, dont les bénéficiaires seront des jeunes suivis par le Service Intercommunal de Prévention Spécialisée. La distribution des invitations sera assurée par le service de prévention spécialisée de la CCB. Les parties se rapprocheront pour établir, au vu du calendrier des rencontres, la liste des matchs concernés par les invitations.

ARTICLE 4. DUREE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de la signature et ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

ARTICLE 5. RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi par l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception, entraînant remboursement des engagements financiers.

Fait à Briançon en deux exemplaires, le 19/05/2015

Pour la SA Les Diables Rouges

Le Président, Monsieur Luc Rougny

Communauté de Communes du Briançonnais

Le Président, Monsieur Alain Fardella